

Déclaration (sur les mesures sanitaires) CGT – CSEC du 23 mars 2021

Madame la Directrice Générale,

Monsieur le Président du CSEC,

Suite à l'allocution du 1^{er} ministre du 18 mars, vous avez adressé un mail vendredi 19 mars 2021 aux salariés de l'Afpa concernant le renforcement des mesures de lutte contre la propagation de la covid19 dans 16 départements.

Nous ne pouvons que constater que nous faisons partie de ces entreprises, pointées du doigt par le gouvernement, qui ne font pas tout pour tendre vers un télétravail autant que possible.

Effectivement dans votre communication, vous rappelez ce qui est et doit être la règle à l'AFPA :

- *Les formations doivent basculer ou être maintenues en distanciel quand cela est possible.*

Avez-vous ce jour le % de salariés ainsi que de stagiaires en télétravail et en formation à distance, site par site ?

Car après plus d'un an de crise sanitaire, beaucoup de nos collègues ne sont toujours pas équipés correctement pour le télétravail et doivent faire avec les moyens du bord comme pendant le 1^{er} confinement. Ils choisissent donc de plus en plus de revenir en présentiel. Par exemple, nous avons constaté que sur un groupe de 10 formateurs d'un pôle du même centre, seuls 2 étaient équipés, les autres travaillent toujours avec leur matériel personnel à leur domicile et doivent dessiner des plans avec la souris de leur ordinateur, l'achat de tablettes graphiques leur ayant été refusé.

Pourtant, et même si ce n'est pas une modalité de travail idéale – il y a une véritable inégalité des salariés face aux télétravail, d'autant qu'à l'AFPA il n'y a pas eu de travaux sur les activités télétravaillables ou pas - le télétravail reste une des mesures les plus efficaces pour limiter le risque de contamination. Une étude de l'Institut Pasteur et de l'Assurance maladie a démontré que télétravailler partiellement diminue de 25% le risque de contamination. Et même de 30 % quand il s'effectue à temps plein.

- *Un retour en présentiel reste possible un jour par semaine au maximum lorsque les salariés en expriment le besoin, avec l'accord de leur manager. Cet aménagement doit prendre en compte les spécificités liées aux organisations de travail, notamment pour le travail en équipe et s'attacher à limiter au maximum les interactions sociales sur le lieu de travail.*

Cela se traduit bien souvent sur le terrain par des centres où le télétravail est l'exception, voire inexistant, selon les données transmises par les directions affichent 0 formateur en télétravail... Pire encore certains centres affichent 0 salarié en télétravail !

- *L'organisation du travail doit permettre de réduire les déplacements domicile-travail et d'aménager le temps de présence en entreprise pour l'exécution des tâches qui ne peuvent être réalisées en télétravail. Pour ces activités, il est nécessaire d'organiser systématiquement un lissage des horaires de départ et d'arrivée afin de limiter l'affluence aux heures de pointe.*

Pouvez-vous nous donner des exemples de centres où cela a été fait ? Car à notre connaissance cela n'a jamais été la règle si ce n'est peut-être les quelques semaines qui ont suivi le déconfinement.

- *Les réunions en audio ou visioconférence doivent constituer la règle et les réunions en présentiel l'exception.*

Là aussi, nous avons connaissance de réunions qui continuent à être organisées en présentiel alors que rien ne le nécessite.

Par ailleurs, les autres mesures prévues dans le PCA sont-elles bien appliquées ? Les centres sont-ils tous équipés de gel hydro alcoolique à l'accueil, au niveau des outils communs comme les photocopieurs, etc. ? Les sens de circulation sont-ils respectés ? Les distances entre convives au restaurant ? Car nous pouvons vous affirmer que ce n'est pas le cas partout actuellement, nous avons pu le constater.

Et plus grave encore, la non-information aux élus et membres de la CSSCTE d'un cluster dans un centre d'une région. Comment pouvez-vous laisser les salariés aller dans des centres où il y a un risque plus important de contracter la COVID 19, est-ce de la négligence, de l'inconscience ou pire encore ? Vous mettez en péril la vie des stagiaires et des salariés.

Ce qui révèle là encore une disparité importante entre les régions, celles qui informent à chaque fois qu'un cas est recensé et celles qui se contentent de donner une information mensuelle générale.

Nous avons vraiment le sentiment que l'AFPA ne change pas alors même que vous vous étiez engagé à opérer des changements entre les décisions du National, et ce qui se fait réellement dans les régions ou au local. Les chiens aboient, la caravane passe...

Madame La Directrice Générale, Monsieur le Président du CSEC, nous nous interrogeons :

Cette note a-t-elle pour seul effet que de vous mettre en conformité avec les directives de l'Etat ? ou n'est-elle tout simplement pas suivie par vos directions sur le terrain ?

Nous savons que les salariés aspirent de plus en plus à une vie normale au travail et qu'il est difficile après plus d'un an de travailler dans ce contexte.

Cependant, il en va de la préservation de la santé de tous les salariés et stagiaires de l'AFPA, et de leur entourage.

La Délégation CGT vous demande donc d'appliquer et de faire appliquer l'ensemble des mesures que vous annoncez.